LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 FEVRIER 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE VINGT-CINQ FEVRIER, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.
Date de la convocation : 19 février 2025

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHEL, Yvon BERHAULT, Josyane BERTIN, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Jérémy BOULARD, David BURLOT, Thibault CARFANTAN, Daniel COMMAULT, Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Alain GENCE, Alain GOUEZIN, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Philippe HERCOUET, Sylvie HERVO, René LE BOULANGER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY-ROBERT, David L'HOMME, Anne-Gaud MILLORIT, Caroline MERIAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Thierry ROYER, Laurence URVOY, Annie VALO, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Sylvain BERNU donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Philippe BOSCHER donne pouvoir à Nathalie TRAVERT-LE ROUX,
- Suzanne BOURDE donne pouvoir à David L'HOMME,
- Nathalie BOUZID donne pouvoir à Christelle LEVY-ROBERT,
- Camille CAURET donne pouvoir à Laurence URVOY,
- Renaud LE BERRE donne pouvoir à Jean-Luc COUELLAN,
- Nadine L'ECHELARD donne pouvoir à Thierry Andrieux,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Pierre-Alexis BLEVIN, Marc LE GUYADER, Fabienne TASSEL.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Josyane BERTIN

Délibération n°2025-011

Membres en exercice : 69 Présents : 58 Absents : 11 Pouvoirs : 8

TRANSITIONS ECOLOGIQUES ET ENERGETIQUES
ACCORD DE TERRITOIRE (CONTRAT DE BASSIN VERSANT)
OUST-LIE, SULON, POULANCRE ET DAOULAS – PERIODE 2025-2027

La stratégie pour la période 2025-2030 sur les bassins versants « Oust-Lié, Sulon, Poulancre et Daoulas», est portée par Loudéac Communauté Bretagne Centre. Elle s'étend sur les territoires de Saint-Brieuc Armor Agglomération, Lamballe Terre & Mer et de la Communauté de Communes du Kreiz Breizh. Le programme a pour finalité de répondre aux objectifs de la directive cadre sur l'eau, du SDAGE Loire-Bretagne et des SAGE Vilaine et Blavet, en menant des actions de protection des eaux et des milieux, notamment :

- Des actions d'amélioration des pratiques agricoles, de communication envers le grand public et les scolaires et le suivi de la qualité des eaux,
- Des actions de lutte contre l'érosion et le ruissellement (animation, dispositifs anti-érosion, création de zones tampons, de talus ou de haies),
- Des actions de restauration de la qualité hydromorphologique des masses d'eau dégradées et de la continuité écologique et sédimentaire des cours d'eau par l'effacement ou l'aménagement des ouvrages problématiques.

Le montant total prévisionnel des actions de la stratégie 2025-2030 est évalué à 3 820 521 €, hors Breizh Bocage, dont 1 848 707 € pour la période 2025-2027.
Cette stratégie est déclinée en deux périodes de 3 ans (2025-2027 et 2028-2030) correspondant aux 2 Accords territoriaux de bassin versant souhaités par les partenaires financiers.

Lamballe Terre & Mer, uniquement concernée pour la partie sud de Plémy, doit autoriser Loudéac Communauté Bretagne Centre à signer les accords de territoire pour le compte des EPCI et s'engager à participer à hauteur de 2 441 € maximum sur la période 2025-2027 (soit 2% du reste à charge estimé pour l'animation des actions agricoles et milieux aquatiques).

Considérant la transmission de la maquette financière aux conseillers communautaires,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE le programme d'actions proposé, l'organisation territoriale, la répartition financière et le reste à charge pour Lamballe Terre & Mer dans le cadre de l'Accord de territoire « Oust-Lié, Sulon, Poulancre et Daoulas » pour la période 2025-2027,
- AUTORISE le Président de Loudéac Communauté Bretagne Centre à lancer les procédures et marchés nécessaires à l'exécution du programme d'actions et solliciter les subventions les plus larges possibles, auprès de l'Agence de l'eau, de l'Etat, de la Région Bretagne, du Département des Côtes d'Armor ou de tout autre financeur,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer les conventions avec Loudéac Communauté Bretagne Centre et tout autre document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)
POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le 28 FEV. 2025
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LAMBALLE TERRE & MER -22-

Certifié exécutoire, compte tenu :
De la transmission en Préfecture le 3 MAR. 2025
De la publication le 3 MAR. 2025

Pour le Président
par délégation
Elodie MICHEL
Directrice
Administration Générale